

Directives sur les terres et boues pour les exportations de bois

La terre est un élément à haut risque pour le déplacement et l'introduction d'organismes nuisibles. Le nombre et la complexité des organismes dans la terre rendent l'assurance de l'absence d'organismes nuisibles préoccupants virtuellement impossible.

Par conséquent, la plupart des pays appliquent des mesures phytosanitaires strictes concernant la terre afin de limiter les risques d'introduction et de dissémination d'organismes nuisibles de quarantaine terricoles significatifs. La présence de terre peut entraîner l'échec d'une inspection et/ou des retards coûteux, la destruction ou le renvoi d'un chargement à son arrivée dans le pays d'importation.

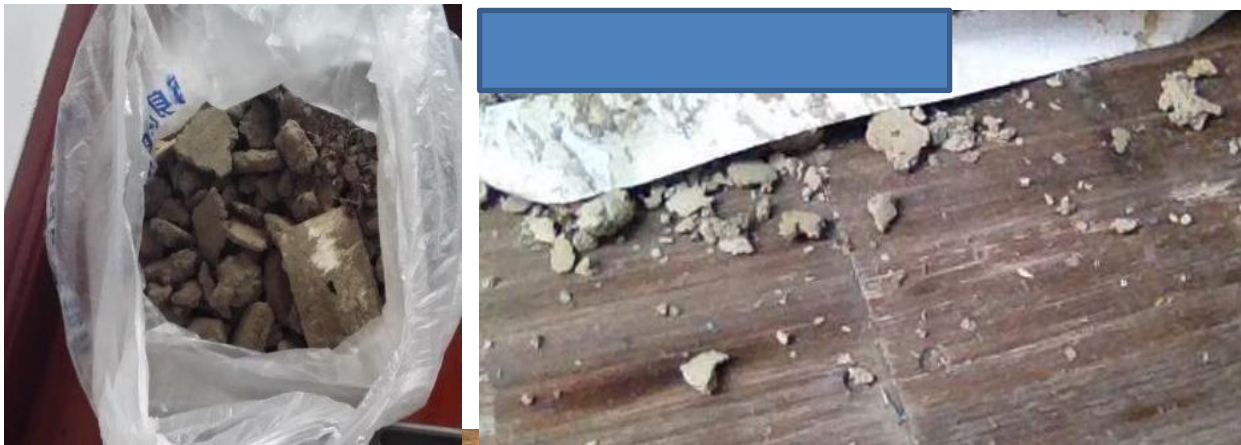
Les exportations de bois doivent être libres de terre

Les exigences de produits libres de terre s'appliquent aux :

- Bois
- Emballage en bois
- Matériaux d'emballage en bois y compris le bois de calage associé au bois débité
- Contenants

Directives générales :

Les agrégats et mottes de terre sur le bois, les matériaux d'emballage en bois, et/ou les cloisons/plancher des contenants ne sont pas acceptables.



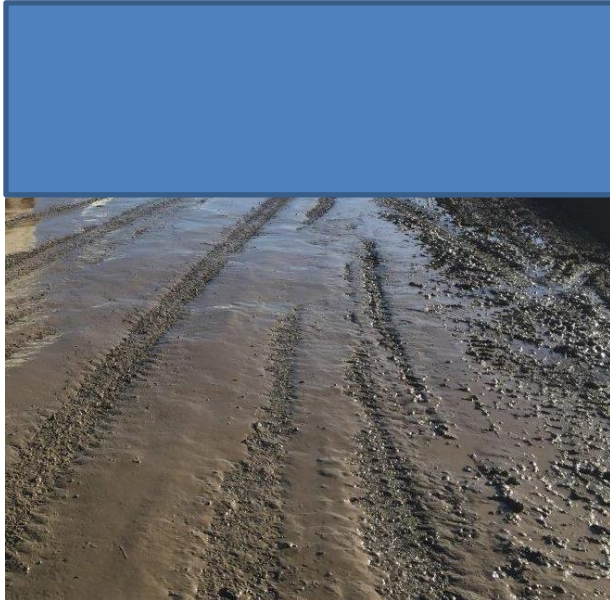
Une fine couche de terre qui peut être retirée et rassemblée n'est pas acceptable.



Seule une fine couche de « poussière » de terre est acceptable. Les inscriptions doivent être facilement visibles sous la fine couche et il ne doit pas être possible de rassembler un volume appréciable de terre lorsque l'on retire la poussière.



Une vigilance particulière est nécessaire en cas de conditions boueuses entraînant des projections, communes au printemps et à l'automne.



Conseils pratiques

- Assurez-vous que le personnel de votre scierie connaît les problèmes potentiels liés à la boue et aux projections
- Assurez-vous que les paquets de bois stockés sont placés bien au-dessus du niveau des boues et des résidus.
- Assurez-vous que les fourches et chariots élévateurs sont régulièrement nettoyés des résidus de terre et de boue
- Assurez-vous que votre installation de transbordement participe à la solution et connaît les problèmes potentiels liés à la boue et aux projections
- Assurez-vous que la boue et les matières résiduelles sont retirées avant une inspection phytosanitaire et/ou spécifiquement avant le chargement et l'expédition.

Veillez contacter votre bureau local de l'ACIA si vous avez besoin de plus d'information ou d'un éclaircissement.